DEC173005INSU

Décision portant nomination de Mme Karine PERRAUT aux fonctions de chargée de mission.

LA PRESIDENTE.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS :

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE:

Article 1er

Mme Karine PERRAUT, Astronome à l'observatoire de Grenoble, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet l'aide au suivi de l'instrumentation de l'E-ELT de l'ESO. Elle est également responsable du suivi des activités de l'ASHRA pour l'INSU. Elle assure également pour l'INSU auprès du CNES, une mission d'expertise instrumentale sur les missions en préparation et en développement du domaine Astronomie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Karine PERRAUT demeure affectée à l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (UMR5274) B.P. 53, F-38041 GRENOBLE Cedex 9 ;

Article 2

Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018, Mme Karine PERRAUT percevra l'indemnité forfaltaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation des Alpes (DR11).

Anne Peyroche

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

2 2 DEC. 2017

Dépasser les frontières Advancing the frontières

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 E 01 44 96 63 90